

Réponses pour le site de Vionnaz avec décollage aux Mayens ou au Virage:

Les Mayens : 880m
Vionnaz : 390m
Dénivellation : 490m
Site sur secteur Alpes

1a. G

1b. 1,5km de visibilité horizontale et vue au sol / distance horizontale par rapport aux nuages : hors nuage / distance verticale : hors nuage

2a. MIL ON 3950m et MIL OFF 4600m

2b. E ; {visibilité horizontale jusqu'à 3050m = 5 km et au-dessus de 3050m = 8km / distance minimale horizontale par rapport aux nuages 1,5km / distance minimale verticale par rapport aux nuages 300m } **pour MIL ON**
MIL OFF et du 1 mars au 31 octobre Zone de vole à voile

3a. Distance à respecter par rapport aux nuages réduites (100m distance horizontale et 50m distance verticale)

3b. Du 1 avril au 31 octobre en MIL OFF jusqu'à 4600m

4a. Rayon de 5km sur 500m de haut

4b. Le chef de place de l'aérodrome

5a. Selon les heures militaires ou le NOTAM ou les heures de l'aérodrome

5b. Elle peut-être activée toutes les 30minutes soit par tél soit par radio
(MIL ON = 7h30 à 12h05 et 13h15 à 17h05)

Autre possibilité de déco : Virage (Torgon) 1020m, dénivellation 630m :

1a. G

1b. {visibilité horizontale jusqu'à 3050m = 5 km et au-dessus de 3050m = 8km / distance minimale horizontale par rapport aux nuages 1,5km / distance minimale verticale par rapport aux nuages 300m } **pour MIL ON**
MIL OFF et du 1 mars au 31 octobre Zone de vole à voile

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.